

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Délibération n° D-2026-349

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 23/06/2026

Publication :
le 03/07/2026

Subvention de fonctionnement pour l'année 2026 à l'Olympique
Léodgarien - Régularisation administrative

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Madame Ségolène BARDET.

Direction Animation de la Cité

Subvention de fonctionnement pour l'année 2026 à l'Olympique Léodgarien - Régularisation administrative

Monsieur Jean-Claude SIRON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération n°D2026-157 du 18 mai 2026, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention à l'Olympique Léodgarien. Le versement de cette subvention doit être administrativement régularisé.

Il est donc proposé de retirer la subvention octroyée à l'Olympique Léodgarien de la délibération du 18 mai 2026 et de procéder à la régularisation par la présente délibération sans incidence sur le montant de subvention proposé.

Le calcul de cette subvention s'appuie sur les critères reposant sur 7 grandes thématiques :

- **La prise en compte de tous les publics** (nombre d'adhérents Niortais, actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- **L'intégration du club dans la Ville** (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres événementielles) ;
- **Le cadre de vie et environnement** (respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, prévention des conduites déviantes, réputation du club en terme d'éthique) ;
- **L'offre de loisirs / offre séniors** (alternative à la pratique compétitive, santé-bien être) ;
- **La structuration du club** (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, recherche de partenaires privés, labellisation de l'école de sport) ;
- **La formation et développement du club** (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau) ;
- **La prise en compte des éléments comptables du club.**

A partir des éléments fournis par l'Olympique Léodgarien et sur la base de ces critères, il est proposé de lui accorder la subvention de fonctionnement de 6 000 €, au titre de la saison 2025/2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- retirer l'attribution de subvention d'un montant de 6 000 € à l'Olympique Léodgarien de la délibération n° D-2026-157 - Subventions de fonctionnement - Année 2026 - Clubs de compétition du 18 mai 2026 ;

- approuver la subvention d'un montant de 6 000 € à l'Olympique Léodgarien et autoriser son versement.

Madame Katia PONCELET n'ayant pas pris part à la délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Jérôme BALOGÉ